

PANEL DE DISCUSSION SUR L'AFRIQUE

23 mai 2013

Mot d'introduction de la discussion lu par M. **Simon William M'VIBOUDOLOU**, Membre de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

- Monsieur le Président,
- Chers collègues,
- Mesdames, messieurs,
- Chers participants.

Depuis sa création, l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones (UNPFII) a consacré à sa 8^e session (2009), deux séances d'échange avec **trois grands organismes des Nations Unies chargés des questions de développement et de défense des droits de l'homme**.

Nous retenons qu'au cours de ce dialogue, chacun de ces organes avaient pris l'engagement de faire que leurs programmes prennent de plus en plus **systematiquement** en compte la problématique autochtone.

A titre de rappel :

- 1°) Le PNUD s'engageait à faire de sorte qu'à l'avenir de l'intégration de la question autochtone, soit une priorité dans l'ensemble de son travail.
- 2°) La FAO, répondant aux questions de l'assistance, avait envisagé de faire respecter le droit aux territoires traditionnels, en dépit du fait que la volonté de respecter ce droit des peuples autochtones est souvent confrontée aux lois étatiques, ou tout simplement ne pas être reconnu.
- 3°) Le Bureau de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (BHCDL) parlait à cette occasion, de la mise en place d'un programme de bourses en faveur des jeunes autochtones à des fins de formation et de facilitation des échanges avec le Bureau.

Bref, nous retenons que l'Instance permanente se donne la peine de faire parler toutes les parties prenantes à la problématique de réalisation des droits des populations autochtones.

Il faut préciser qu'à la session de 2008, le problème était regardé sous l'angle très réduit du déclenchement des processus visant à changer les normes ou politiques sociales des organes des Nations Unies en charge des questions de développement et des droits de l'homme comme nous l'avons rappelé plus haut.

L'approche actuelle est de recentrer le débat sur **la nécessité de maîtriser les défis spécifiques** des peuples autochtones dans chacune des sept régions socio-culturelles du monde, et d'obtenir les engagements des toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment en ses articles 41 et 42.

C'est pour cette raison que les Etats en premier, les organisations internationales et régionales ensuite, les organisations de la société civile autochtone de la région africaine en troisième lieu, sont invités à échanger sur :

- Leur perception des défis auxquels sont confrontés les personnes autochtones, hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, ainsi que les personnes handicapées ou vivant avec handicap.
- Leurs expériences qui peuvent être partagées comme « **bonnes pratiques** » sur la problématique autochtone au sein du continent.
- Leurs perspectives d'amélioration de la situation en termes de changement des normes sociales, et d'intégration dans la vie des Etats.

Bref, tout ceci pour dire que les populations autochtones d'Afrique connaissent les mêmes problèmes inhérents à tous les êtres humains avec cette particularité que les différents groupes cibles doivent être connus et leurs défis majeurs maîtrisés.

Ce cadre de discussion est lui-même une bonne pratique qui permet d'identifier les problèmes et d'envisager les mesures correctives à l'avenir pour améliorer tant soi peu la situation des populations autochtones.

Pour ma part, il semble fondamental avant de développer tous les plans de sauvegarde des droits des populations autochtones possibles, de procéder:

- 1) au **recensement général**, pays par pays, des populations autochtones vivant sur le continent africain, comme moyen de maîtrise de l'évolution démographique de cette tranche de la population dans les Etats ;

2) à l'établissement d'une **cartographie des communautés autochtones**, y compris leurs différents modes de vie, ce qui permettra de comprendre les défis spécifiques à chaque communauté qu'il convient de relever;

3) à l'**identification du potentiel humain autochtone** qui présente les aptitudes à la discussion apaisée lors des consultations visant à définir les plans de développement humain en milieu autochtone ;

4) à la **constitution des bases de données statistiques** permettant de mesurer le niveau d'intégration des populations autochtones dans les différentes sphères de la vie publique.

Monsieur le Président,

Si je dois souligner un fait particulièrement important à mon sens, c'est le fait que les dirigeants africains doivent être à l'écoute des populations autochtones sur les questions les qui concernent. Nous savons en effet que cette tendance s'affirme déjà, notamment au sein de la région d'Afrique centrale et du Bassin du Congo où il se tient le Forum international des Populations autochtones.

Un autre problème qu'il faut aborder, c'est l'impérative inclusion des populations autochtones dans les processus de prise de décision (Parlement, collectivités locales, syndicats d'entreprise, etc.). L'Afrique doit tirer au maximum profit de sa grande diversité culturelle en tant que « *berceau de l'humanité* ». L'exclusion des populations autochtones des différents processus ne conforte pas la dimension d'état de droit dont se réclament aujourd'hui tous les pays du monde.

Lorsque les Etats ratifient ou adhèrent aux instruments pertinents qui constituent ce qu'on appelle la Charte des droits de l'homme, il faut qu'ils comprennent bien qu'ils font une chose et son contraire s'ils continuent à discriminer les populations autochtones alors qu'ils devaient promouvoir des pratiques antidiscriminatoires.

Je ne peux pas terminer mon propos sans évoquer l'épineuse question de la propriété foncière des populations autochtones, et je pense à mon humble avis qu'il s'agit là de la plus grande source du mal qui est fait aux peuples autochtones d'Afrique et d'ailleurs.

Nous savons tous que la TERRE est notre mère. Elle nous porte, on y est tiré, on y grandit, on y tire toute la substance nécessaire, et quand on quitte ce monde dit des vivants, alors le commun des mortels dit qu'on y retourne puisqu'à l'origine, on est extrait. Tout ceci montre

l'absurdité du raisonnement qui consiste à dire que les populations autochtones qui sont pourtant des terriens, n'ont pas droit à la terre qui donne la vie.

C'est pourquoi, ma recommandation va dans le sens d'appeler les Etats à affirmer leur volonté de garantir les droits des populations autochtones en leur assurant sans condition, le droit à la terre qui est un droit sur lequel viennent se greffer d'autres droits que je considère comme subsidiaires.

En conclusion, je pense que les défis à relever sont si nombreux et exigent de nous tous un engagement inconditionnel parce qu'il s'agit d'une question de survie du genre humain.

Nous devons nous mobiliser comme nous le faisons aujourd'hui sur la thématique des changements climatiques pour sauver notre environnement.

Je vous remercie.